

République Française



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 26 AVRIL 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 20 Avril 2022, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS *procuration*, M. Jean-Pierre CAUQUOZ

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, Mme Valérie PERAY, M. Daniel BOUCHET, M. Jérôme JONFAL

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY *procuration*

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEDEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

Secrétaire de séance : M. Vincent HUMBERT

Date d'affichage : 28 AVR. 2022

OBJET : AUTORISATION ANTICIPEE DU MARCHÉ DE SERVICES RELATIF A LA MAINTENANCE DU PARC INFORMATIQUE DE LA CCPC - LOT N° 1 MAINTENANCE INFORMATIQUE CCPC ET BATIMENTS DIVERS - LOT N° 2 MAINTENANCE INFORMATIQUE DES SITES SCOLAIRES

Envoyé en préfecture le 27/04/2022

Reçu en préfecture le 28 AVR. 2022

Affiché le

2022-43 COMMANDE PUBLIQUE/ AUTORISATION ANTICIPEE DU MARCHÉ DE SERVICES RELATIF À LA MAINTENANCE INFORMATIQUE DE LA CCPC - LOT N° 1 MAINTENANCE INFORMATIQUE CCPC ET BATIMENTS DIVERS - LOT N° 2 MAINTENANCE INFORMATIQUE DES SITES SCOLAIRES ID : 074-247400112-20220426-D_2022_43-DE

AUTORISATION ANTICIPEE DU MARCHÉ DE SERVICES RELATIF A LA MAINTENANCE DU PARC INFORMATIQUE DE LA CCPC - LOT N° 1 MAINTENANCE INFORMATIQUE CCPC ET BATIMENTS DIVERS - LOT N° 2 MAINTENANCE INFORMATIQUE DES SITES SCOLAIRES

Monsieur le Président expose qu'en application des articles L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande publique, il a organisé une consultation en procédure adaptée ouverte afin de choisir l'entreprise qui assurera les prestations de maintenance informatique pour les lots n° 01 et 02. Le marché public est passé sous forme d'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire.

Monsieur le Président précise que le marché est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de sa notification, l'accord-cadre étant reconductible 3 fois tacitement pour une durée respective de 12 mois. Le montant maximum des prestations pouvant être commandé annuellement est fixé de la façon suivante :

- LOT N° 1 : montant minimum annuel 1 000 € H.T. / An soit 4 000 € H.T. sur 4 ans
- LOT N° 1 : montant maximum annuel 15 000 € H.T. / An soit 60 000 € H.T. sur 4 ans
- LOT N° 2 : montant minimum annuel 2 000 € H.T. / An soit 8 000 € H.T. sur 4 ans
- LOT N° 2 : montant maximum annuel 20 000 € H.T. / An soit 80 000 € H.T. sur 4 ans

Les Services technique de la CCPC ont procédé à l'analyse des offres. Au cours de la commission du vendredi 18 Mars 2022 en vue de l'attribution du marché, l'offre de la SAS ILIANE apparaît la mieux-disante pour les lots n° 1 et 2. Le marché public étant conclu à prix unitaires, le montant définitif des prestations sera connu à l'issue de la réalisation complète du marché public et des quantités réellement exécutées compte tenu des besoins de la collectivité.

Monsieur le Président invite l'assemblée à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation.

Envoyé en préfecture le 27/04/2022

Reçu en préfecture le 27/04/2022

Affiché le 28 AVR. 2022

ID : 074-247400112-20220426-D_2022_43-DE

2022-43 COMMANDE PUBLIQUE/ AUTORISATION ANTICIPEE DU MARCHE DE SERVICES RELATIF A LA MAINTENANCE DU PARC INFORMATIQUE DE LA CCPC - LOT N° 1 MAINTENANCE INFORMATIQUE CCPC ET BATIMENTS DIVERS - LOT N° 2 MAINTENANCE INFORMATIQUE DES SITES SCOLAIRES

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

➔ **AUTORISE :**

- Monsieur le Président à retenir l'offre de la SAS ILIANE et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement de l'accord-cadre à bons de commande relatif à la maintenance du parc informatique de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles dont les montants annuels sont fixés comme suit :
 - ❖ Lot n° 1 maintenance informatique CCPC et bâtiments divers :
Montant maximal annuel : 15 000 € HT
 - ❖ Lot n° 2 maintenance informatique des sites scolaires :
Montant maximal annuel : 20 000 € H.T.

➔ **PRECISE :**

- Que Monsieur le Président est autorisé à signer les lots n° 1 et 2 du marché public précité et toute pièce qui y serait relative, en ce compris les modifications de marchés publics en moins-value ou sans incidence financière par rapport aux montants maximum annuels des lots 1 et 2.

Acte certifié exécutoire le
Le Président
Xavier BRAND

28 AVR. 2022

